

daniel JARRIGE
10 Route de Perelade
Bessillac
87200 Saint Brice Sur Vienne

le 11 décembre 2022

à M. le Président du SMIPAC

Objet : Concertation sur le projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière (PAC)

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du projet d'extension du PAC sur votre site internet (<https://www.smipac.com/>).
Je tiens à vous présenter mes observations sur ce projet.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la maîtrise du foncier destiné à l'agriculture est essentiel pour avoir une autonomie alimentaire. Chaque mètre carré consommé pour l'artificialiser est une atteinte à cet objectif et hypothèque cette autonomie alimentaire pour nos enfants.

Ce projet met en avant la saturation foncière de la zone existante;” de dix à quinze entreprises sont installées ou vont s'installer”. Aucune de ces entreprises n'est nommée. Pourtant, chaque fois qu'une entreprise s'installe, les élus en charge du territoire ne manquent pas de le faire savoir à grand renfort de publicités via les médias locaux. Là rien, une discrétion à laquelle nous ne sommes guère habitués. Probablement parce que la réalité est tout autre.

Mise en avant de création d'emploi, là encore combien? Rien sur la probable destruction d'emploi par la captation de terrains qui vont remettre en question le fragile équilibre financier des exploitations agricoles impactées.

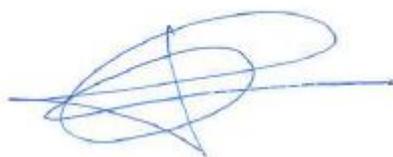
Rien ou pas grand chose sur la destruction de la faune et flore présente.

Rien sur le financement du projet et son coût.

Par ses lacunes et son manque de transparence, ce projet n'est pas acceptable en l'état. Il est climaticide et hypothèque l'avenir de nos enfants. Il est totalement à contre sens de ce qu'il faudrait faire.

C'est pourquoi je suis fermement opposé à ce projet d'un autre âge.

·
Veuillez agréer, M. le Président, mes salutations distinguées.



Daniel JARRIGE